

Pour votre information, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous, le lien qui vous permettra de pouvoir accéder aux trois arrêtés relatifs à la sécheresse, à savoir :

- L'arrêté n°2023-970 du 28 juin 2023 fixant le cadre de la gestion des situations de crise liées à la sécheresse sur le bassin versant de l'Alagnon et du Haut-Allier dans le département du Cantal.
- L'arrêté cadre interdépartemental n° DDT/SEER/2023-001 du 27 juin 2023 délimitant les zones d'alerte et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau du sous-bassin de la Dordogne.
- L'arrêté cadre interdépartemental n°E-2023-176 du 20 juin 2023 délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau du sous-bassin du Lot

Ces documents sont consultables sur le site internet des "Services de l'État" à l'adresse suivante:

<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Environnement/Secheresse-Restrictions-d-eau>